Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-215600677-20260622-2026CM22JUIN06-DE

GRAND CHAMP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 22 JUIN 2026

N°2026-CM22JUIN-06

FINANCES – MARCHÉS PUBLICS : Présentation des Comptes Financiers Uniques 2025 : Budget Principal
Rapporteur : Monsieur Vincent COQUET

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 15 juin, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

M. Julian EVENO ; Mme Catherine DOUNIAS ; M. Stéphane SEVENO ; Mme Soazig LE BRUN ; M. Vincent COQUET ; Mme Julie LAGADEC ; Mme Françoise BOUCHE-PILLON ; M. Patrick CAINJO ; M. Eric CORFMAT ; Mme Michelle LE PETIT ; M. Mickaël LE BELLEGO ; Mme Morgane JARLEGAND ; M. Didier DANJOUX ; Mme Céline KERVRAN ; Mme Régine MICHARD ; M. Benoît-Raphaël CASTELAIN ; Mme Emmanuelle THOMAS ; M. Benoît OLIVIERO ; Mme Laurence KERNEUR ; Mme Christine ROYER ; Mme Sophie BEGOT ; M. Cyrille COUGOULAT ; Mme Cindy ROUILLE-LE BOUDEC

Absents excusés :

Mme Dominique LE MEUR, Maire ; M. Olivier SUFFICE ; Mme Fanny LEVEILLE-CALVEZ ; M. Laurent PESLIER ; M. Pierre LE PALUD ; M. Robert LE BODIC

Pouvoir remis :

M. Olivier SUFFICE à Mme Soazig LEBRUN ; Mme Fanny LEVEILLE-CALVEZ à Mme Catherine DOUNIAS ; M. Laurent PESLIER à Mme Dominique LE MEUR ; M. Pierre LE PALUD à M. Didier DANJOUX ; M. Robert LE BODIC à Mme Christine ROYER

Nombre de Conseillers en exercice : 29 - Présents : 23 – Pouvoirs : 5 – Votants : 28

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle THOMAS

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal, qui se résume ainsi :

GRAND CHAMP - COMMUNE DE GRAND CHAMP - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	4 472 414,00	8 166 600,00	12 639 014,00
	Recettes réalisées (1)	B	3 210 264,12	8 964 408,39	12 174 672,51
	Restes à réaliser	C	49 590,00	0,00	49 590,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	4 368 986,27	9 114 500,15	13 483 486,42
	Dépenses réalisées (1)	E	3 362 141,97	8 698 041,73	12 060 183,70
	Restes à réaliser	F	112 750,00	0,00	112 750,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-151 877,85	266 366,66	114 488,81
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-103 427,73	947 900,15	844 472,42
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-255 305,58	1 214 266,81	958 961,23
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-63 160,00	0,00	-63 160,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-318 465,58	1 214 266,81	895 801,23

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-215600677-20260622-2026CM22JUIN06-DE

GRAND CHAMP

1. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Fonctionnement	Montants
Recettes	8 964 408,39 €
Dépenses	8 698 041,73 €
RESULTAT de l'exercice	**266 366,66 €**

Investissement	Montants
Recettes	3 210 264,12 €
Dépenses	3 362 141,97 €
RESULTAT de l'exercice	**- 151 877,85 €**

2. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Compte tenu des résultats dégagés par le compte financier unique du Budget Principal 2025, qui comprend les résultats liés à la clôture du Budget Aménagement et Développement.

Fonctionnement	Montants
SOLDE DES REALISATIONS DE L'EXERCICE	266 366,66 €
+ Résultat antérieur reporté	947 900,15 €
+ Résultat Budget Aménagement et Développement.	381 621.96 €
Résultat de fonctionnement cumulé	**1 595 888,77 €**

Investissement	Montants
SOLDE DES REALISATIONS DE L'EXERCICE	- 151 877.85 €
+ Résultat antérieur reporté	- 103 427,73 €
+ Résultat Budget Aménagement et Développement.	+ 1 530 211,67 €
= RESULTAT CUMULÉ	**1 274 906,09 €**
- RAR Dépenses	*112 750,00 €*
+ RAR Recettes	*49 590,00 €*
Résultat d'investissement cumulé après RAR	**+ 1 211 746,09 €**

Affectation du résultat	Montants
Au financement de l'investissement 2025 (R/1068)	- €
En report à nouveau en fonctionnement (c/002)	**1 595 888,77 €**
En report à nouveau en investissement (c/001)	**1 274 906,09 €**

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, Madame le Maire ne peut pas prendre part au vote et quitte la séance.

Sur proposition de la Commission « Ressources » qui s'est réunie le 9 juin 2026 ;

Après avoir entendu l'exposé sur l'analyse du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du Budget Principal ;

Après s'être fait présenter les résultats de l'exercice 2025 du Budget Principal ;

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-215600677-20260622-2026CM22JUIN06-DE

GRAND CHAMP

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2313-1, L. 2121-31, L.2341-1, L. 2343-1 et 2 ;

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 13 octobre 2024 autorisant la candidature de la commune à l'expérimentation du Compte Financier Unique ;

VU le document budgétaire transmis par Madame le Maire ;

Madame le Maire ayant quitté la séance pour le vote de l'article 1er, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. Julian EVENO, Premier Adjoint ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : ADOPTE le Compte Financier Unique 2025, lequel peut se résumer par le tableau intégré à la présente délibération ;

Article 2 : CONSTATE la concordance des valeurs avec celles du Trésorier Principal du Service de Gestion Comptable de Vannes ;

Article 3 : DÉCIDE d'affecter le résultat du Compte Financier Unique 2025 tel que présenté ci-dessus ;

Article 4 : AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le 1er Adjoint,
M. Julian EVENO

MAIRIE DE GRAND-CHAMP (56) Morbihan

Le Secrétaire de séance,
Mme Emmanuelle THOMAS